
Avis à l'attention de M le Commissaire Enquêteur

À partir de P

Date Sam 07/02/2026 15:21

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepublicecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Avis à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au projet d'aménagement d'une zone destinée à la construction d'une résidence senior et d'un crématorium.

Nous résidons à proximité immédiate du site concerné par le projet, et nous souhaitons faire part de nos observations dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Si la création d'une résidence senior peut répondre à un besoin identifié et ne suscite pas, en soi, d'opposition de notre part, nous nous positionnons en revanche défavorablement à l'implantation d'un crématorium sur ce site, pour les raisons suivantes :

1. Une augmentation significative de la circulation routière.

L'implantation d'un crématorium générera nécessairement des flux de circulation supplémentaires, liés aux convois funéraires, aux familles, aux cérémonies et au personnel. Cette fréquentation est sans commune mesure avec l'usage actuel de la zone, essentiellement résidentiel et agricole. Le réseau existant, déjà contraint, ne semble pas dimensionné pour absorber un tel accroissement de trafic sans dégradation notable des conditions de circulation et de sécurité.

2. Des difficultés accrues de stationnement.

La tenue régulière de cérémonies entraînera une affluence ponctuelle mais répétée de véhicules. En l'absence de garanties précises sur un nombre suffisant de places de stationnement intégrées au projet, le risque de stationnement anarchique dans les rues voisines est élevé. Cette situation porterait atteinte au quotidien des riverains et à l'accessibilité de leurs habitations.

3. Des nuisances environnementales et une pollution supplémentaire.

L'augmentation du trafic automobile induira mécaniquement une hausse des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique. À cela s'ajoutent les interrogations légitimes concernant les émissions liées à l'activité même du crématorium ainsi que les vents dominants. Dans un secteur habité, ces impacts environnementaux ne peuvent être considérés comme négligeables et méritent une attention particulière.

4. Une implantation inadaptée à un environnement résidentiel.

La proximité immédiate des habitations rend ce projet particulièrement sensible. Outre les aspects techniques et environnementaux, l'implantation d'un équipement de cette nature pose la question de la compatibilité avec le cadre de vie des résidents, tant sur le plan des nuisances que de l'usage du site.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous considérons que l'implantation d'un crématorium sur cette zone n'est pas adaptée à son environnement actuel. En conséquence, nous demandons que cette

composante du projet soit réexaminée, déplacée vers un site plus approprié, ou retirée du projet d'aménagement, afin de préserver la qualité de vie des riverains et de limiter les impacts négatifs identifiés.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente contribution.

Nous n'autorisons pas la diffusion de nos coordonnées.